

FLUORESCEINE

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n°1907/2006 modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 23/11/2022

Date d'émission : 23/11/2022

Version 6.0

Une Fiche de Données de Sécurité n'est pas exigée pour ce produit de par l'article 31 du REGLEMENT (CE) 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL. Elle a été rédigée volontairement dans le cadre de l'article 32 de ce même règlement.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange

Nom commercial du produit : FLUORESCEINE Color Index/

Nature chimique : C.I. Acid Yellow 73

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Colorants pour le textile, cuir et papier.

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas de données disponibles

1.2.2. Usages déconseillés

Pas de données disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PROGALVA Energies

25 Route de Saulx les Chartreux

91165 Champlan Cedex - FRANCE

Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77 ; info@progalva.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Numéro d'urgence	Heures d'ouverture
FRANCE	ORFILA (INRS)	+33 1 45 42 59 59	24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Non classé Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

2.1.2. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas de données disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 878/2020 [CLP] Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Le produit est un colorant et peut tacher la peau, les yeux et / ou divers articles. Dans le cas des produits organiques en poudre, la possibilité d'une explosion de poussière devrait toujours être envisagée. Ne contient pas de substances PBT/vPvB \geq 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1

3. Composition du produit

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom Identificateur de produit % Classification selon l'ordonnance (CE) N°1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH Ne contient pas de nanoparticules

4. Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Premiers soins après inhalation : En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Symptômes/Effets aigus et différés les plus importants: voir rubriques 2 et 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de données disponibles

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés : eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), mousse et poudre.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Risque d'un coup de poussière.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipements de protection des pompiers : Utiliser une protection respiratoire adéquate. Autres informations :

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas de données disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas de données disponibles

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Recueillir à l'état sec avec précaution. Laver abondamment à l'eau les résidus.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir aussi l'article 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Eviter la formation de poussière. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Lieu de stockage : Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conserver le récipient bien fermé. À conserver au frais et au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle : Dégagement de poussières : masque antipoussière. Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
Protection oculaire : Lunettes de protection hermétiques.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
Protection voies respiratoires : masque anti poussière.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : Vert. orange foncé.
Apparence : Poudre. Graines.
Odeur : inodore.
Seuil olfactif : Pas disponible
Point de fusion : > 300 °C
Point de congélation : Non applicable (le produit est un solide)
Point d'ébullition : Pas disponible
Inflammabilité : Ininflammable, L'information est basée sur les composants du produit
Propriétés explosives : Le produit n'est pas explosif. Dans le cas des produits organiques en poudre, la possibilité d'une explosion de poussière devrait toujours être envisagée
Propriétés comburantes : ne contient pas de substances aux propriétés oxydantes.
Limites d'explosivité : Non applicable (le produit est un solide)
Limite inférieure d'explosion : Non applicable
Limite supérieure d'explosion : Non applicable
Point d'éclair : Non applicable (le point d'éclair est une propriété des liquides ou des solides à pression de vapeur très élevée, la valeur estimée de la pression de vapeur est très faible)
Température d'auto-inflammation : Non applicable (le produit est un solide)
Température de décomposition : > 300 °C pH : 8 – 10 pH solution : 1 % Viscosité, cinématique : Non applicable (le produit est un solide)
Viscosité, dynamique : Non applicable (le produit est un solide)
Solubilité : Eau: 50 g/l (100°C) Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible
Pression de vapeur : la valeur estimée de la pression de vapeur est très faible Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible
Masse volumique : 0,6 – 0,7 g/cm³
Densité relative : Pas disponible Densité relative de vapeur à 20°C : Non applicable (le produit est un solide)
Taille d'une particule : Pas disponible
Distribution granulométrique : Pas disponible
Forme de particule : Pas disponible
Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible
État d'agrégation des particules : Pas disponible
État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible
Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de données disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Agents réducteurs. Acide fort.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx).

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

FLUORESCEINE (Disodium 2-(3-oxo-6-oxidoxanthen-9-yl) benzoate CAS 518-47-8)

DL50 orale rat > 2000 mg/kg

ATE (par voie orale) mg/kg

Étant donné que la substance d'essai Fluoresceine sodium n'a aucune activité contre *S. aureus* i.e, aucune différence n'a été observée entre les éprouvettes traitées et les éprouvettes témoins, la CSEO a été établie à 100mg/l

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien : Ce mélange ne contient pas de substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605, à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sur la base de la mortalité de l'organisme d'essai Truite arc-en-ciel, Silure de Manche et Crapet arlequin, les valeurs de CL50 à 24, 48 et 96 heures ont été données-

Truite arc-en-ciel : CL50 à

24 h à 4198 mg/l

48 heures - 3420 mg/l

96 h à 1372 mg/l

Poisson-chat de chenal : valeurs CL50 à

24 h à 3828 mg/l

48 h à 2826 mg/l

96 h à 2267 mg/l

Crapet : CL50 à

24 h à 5 000 mg/l

48 h à 4898 mg/l

96 h à 3433 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation dans l'eau et les sédiments

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Propriétés perturbant le système endocrinien Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1

12.6. Autres effets néfastes

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées

: Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations de traitement des déchets : Envisager le recyclage.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE Annexe XVII de REACH (Liste de restriction) Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction) Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation) Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation) Liste candidate REACH (SVHC) Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause) Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants) Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants) Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009) Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone) Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148) Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs) Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004) Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes) 15.1.2. Directives nationales Pas de données disponibles 15.2. Évaluation de la sécurité chimique Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite

16. Autres informations

Indications de changement : Premiers secours. Mesures de lutte contre l'incendie. Manipulation et stockage. Propriétés physiques et chimiques. Informations relatives à la réglementation.

Sources des données : Fabricant/fournisseur, Communication SIEF, <http://echa.europa.eu/>, <http://ecb.jrc.ec.europa.eu/esis/>, <http://www.echemportal.org/>, <http://www.epa.gov/actor/>, ..

*Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures de précaution mentionnées ainsi que de veiller à avoir une information complète et suffisante pour l'utilisation de ce produit.
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.*

23/11/2022